INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« SIENNA COURT TERME ISR »

Paris, le 27 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **« SIENNA COURT TERME ISR »**. A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Changement de dénomination et des frais de la part I (ISIN : FR0007391255) :**

  La part I (ISIN : FR0007391255) est renommée par R-C.

  Les frais de gestion financière et les frais de fonctionnement et autres services évoluent de 0,30% TTC maximum l'an à 0,40% TTC maximum l'an. Les frais de gestion indirects à 0,1% TTC maximum l'an évoluent à « Non significatifs » compte tenu de l'investissement en parts ou actions d'OPC limité à 10% de l'actif net.

  Vous avez la possibilité de demander le rachat de vos avoirs sans frais.

- **Frais indirects (toutes les parts) :**

  Les frais de gestion indirects à 0,1% TTC maximum l'an évoluent à « Non significatifs » compte tenu de l'investissement en parts ou actions d'OPC limité à 10% de l'actif net

  Vous avez la possibilité de demander le rachat de vos avoirs sans frais.

- **Changement de dénomination de la part MC (ISIN : FR001400F3S4) :**

  La part MC (ISIN : FR001400F3S4) est renommée RM-C.

- **Frais de fonctionnement et autres services :**

  La rubrique « Frais administratifs externes à la société de gestion » du tableau des frais est nouvellement dénommée « Frais de fonctionnement et autres services ». Ces frais comprennent notamment les frais dépositaire, de gestion administrative et comptable, du commissaires aux comptes,…
  Cela n'a aucune incidence sur les frais prélevés.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du 29 mai 2024, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet https://www.sienna-gestion.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion